

HONORAIRES

Transactions sur ventes : Minimum 5 500 €
< 100 000 € : 9 %
Entre 100 000 € - 200 000 € : 8 %
> 200 000 € : 7 %

Locations :

❖ *Baux d'habitation*

Part bailleur : 6 % du loyer annuel (hors charges)

Part locataire : 6 % du loyer annuel (hors charges)

❖ *Baux commerciaux* A la charge du preneur : 1 mois de loyer (hors charges)

❖ *Baux code civil* 1 mois de loyer (hors charges) partagé entre bailleur et preneur

Gestion :

Règlement mensuel : 7 % TTC des encaissements

Rédaction d'acte :

Rédaction bail, visite, constitution du dossier : dans la limite de 8€/m²

Rédaction d'état des lieux : dans la limite de 3 €/m²

Avis de valeur (visite et compte rendu) : Non consulter

Honoraires syndic : Suivant constitution de l'immeuble. Nous consulter